



Position des Gardiens du Large – juin 2023

## L'éolien dans la transition énergétique

Le gouvernement prépare deux textes, à adopter avant la fin de l'année 2023, qui vont être les marqueurs des décisions d'investissements dans le domaine de l'énergie : la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour les années 2024-2033, et la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC). En amont de ces textes, le président Emmanuel Macron a déjà annoncé, dans son discours de Belfort de février 2022, des perspectives pharaoniques de développement de l'éolien (40 GW en mer, doublement à 37 GW de l'éolien terrestre), programme déjà en préparation pour chaque façade maritime.

**Association de résistance à la privatisation de la mer et aux avancées de l'éolien industriel offshore, dans un espace resté largement préservé des prédatations de l'industrie, les Gardiens du Large s'estiment fondés à faire connaître leur opinion sur cet avenir...**

L'association "Les Gardiens du Large" est convaincue que les autorités françaises, pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la Conférence de Paris de 2015 sur le changement climatique et pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du pays, n'ont nul besoin d'agir prioritairement sur le secteur de la production d'électricité, puisque celle-ci est déjà décarbonée à environ 90% grâce au recours très majoritaire aux productions hydroélectrique et nucléaire, qui constituent des traits marquants de notre identité industrielle.

### **Un bilan largement négatif de l'éolien existant**

Les 19 GW éoliens déjà installés (essentiellement terrestres) constituent désormais une composante à part entière du mix électrique (aux côtés de 61 GW nucléaire, 18 thermique à flamme, 26 hydraulique, 13 solaire) ; ils devraient apporter un utile retour d'expérience avant toute décision d'aller plus loin. **Or l'expérience de cette nouvelle filière industrielle met en évidence son inadaptation aux spécificités du système électrique français.**

Outre des fragilités techniques nouvelles et des surcoûts notables pour la collectivité, tributaire des caprices du vent, cette filière n'apporte aucune garantie de puissance supplémentaire conséquente, qui contribuerait à la sécurité d'alimentation durant les pics de consommation ; ces moments critiques imposent durablement aux planificateurs, l'existence et la disponibilité de générateurs d'électricité pilotables, démontrant le caractère largement superfétatoire de l'éolien dans la réalité française.

A l'opposé l'afflux d'énergie durant les périodes ventées, simultané dans tous les pays européens, génère des flux physiques indésirables lorsque la demande est faible (ce que le marché spot traduit par des prix négatifs).

L'utilisation de la filière éolienne en remplacement occasionnel de la production des centrales à flamme (comme cela se fait dans les pays à production de base thermique, charbon, lignite ou gaz), argument principal de ses promoteurs, est limitée en France par l'étroitesse du parc thermique à gaz existant et par le caractère incompressible d'une partie de sa production (cogénération urbaine ou industrielle, compensation des aléas de la consommation et de la production intermittente). L'énergie électrique éolienne produite alors en excès, pourtant grandement subventionnée par le contribuable ou le

consommateur, dotée du privilège exorbitant d'accès prioritaire au réseau, se trouve poussée à se substituer à de la production nucléaire elle-aussi décarbonée (ce qui est absurde, mais aussi préjudiciable aux centrales de production nucléaire, économiquement comme techniquement), ou bien, autre absurdité, à être transférée à prix bradé vers des pays voisins dotés de parcs thermiques plus conséquents (Allemagne, Italie, Grande Bretagne...).

On découvre ainsi qu'en France l'éolien déjà installé suffit à réduire autant qu'il est possible les émissions de CO2 (et équivalent) du petit parc des Centrales à Cycle Combiné au gaz (CCGT) et à économiser d'autant sur le gaz consommé. **Toute adjonction de capacités éoliennes ne bénéficiera donc en rien au climat, sera en réalité redondante et constituera une dilapidation de capital, donc un accroissement injustifié du coût de l'électricité.**

### **Pour l'environnement**

En outre et d'un point de vue environnemental, la préservation des territoires d'une croissance débridée de l'éolien terrestre comme la préservation de l'espace marin littoral d'une industrialisation désastreuse par l'éolien offshore, imposent également **un renoncement à tout nouveau projet industriel d'énergie électrique intermittente et aléatoire.**

En opposition radicale au traitement juridique d'exception que lui accorde la législation française (Raison impérative d'intérêt public majeur) ou les projets du parlement européen (Projets d'intérêt public supérieur), destinés à annuler à leur service l'application des réglementations de protection des espèces, **les Gardiens du Large exigent au contraire un moratoire pour tous les projets éoliens**, quel que soit leur stade de développement.

Cette exigence concerne la filière éolienne industrielle, c'est à dire composante centralisée du système électrique national ; l'éolien ou le solaire locaux, en vue d'une autoproduction décentralisée, relèvent d'une autre analyse.

### **Contre l'électrification à outrance**

Trop de scénarios élaborés par les agences de conseil aux gouvernements, comme par des lobbies extérieurs, font fi de cet objectif et imaginent volontiers un avenir où l'électricité se substituerait de façon accélérée et massive aux usages d'autres vecteurs carbonés, dans l'industrie ou les transports, jusqu'à saturer les possibilités du nucléaire, actuel et à venir. La porte serait ainsi ouverte à des surinvestissements de moyens de production électrique tant éoliens que de production pilotable et carbonée, essentiellement, dans les conditions françaises, à des centrales à gaz à cycle combiné, lesquelles justifieraient l'adjonction d'un secteur éolien assurant une substitution aléatoire et un back-up permanent.

**Les Gardiens du Large n'adhèrent pas à ces visions intéressées et invitent les prospecteurs à faire preuve de plus d'imagination, en sortant du travers corporatiste de l'électrification à outrance (telle que propose par exemple le RTE, qui est à la fois juge et partie). La géothermie, le solaire thermique, le bois-énergie, les gaz renouvelables, la récupération de la chaleur fatale des industries, la cogénération, etc... offrent un vaste espace alternatif, souvent décentralisé, pour la décarbonation dans l'industrie et l'habitat. La mobilité tout électrique, devenue si dogmatique, demande aussi à être revisitée au regard d'un plus grand pragmatisme et d'une transition mieux étalée.**

**Un chemin de sagesse serait sans doute d'adapter le rythme de l'électrification des usages à la croissance envisageable de la production électrique, et non l'inverse... avec le souci constant de renoncer à l'extension du secteur éolien industriel.**